

PREPARATION DU GROUPE CONSULTATIF

PRIORITES DU SECTEUR DE L'EAU

I. INTRODUCTION

La politique Nationale de l'eau dans sa version provisoire déclare : « *L'eau est essentielle pour l'existence de l'homme et de tous les êtres vivants, l'eau c'est la vie* ». La maîtrise de la gestion et du développement des ressources en eau est de la plus haute priorité et a fait l'objet de nombreuses initiatives : le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Burundi, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Vision Africaine de l'Eau, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Sommet Mondial de Développement Durable (SMDD) et la déclaration de Sharm El Sheikh des Chefs d'Etats.

Le Burundi est considéré comme disposant de ressources en eau relativement abondantes, mais leur répartition est inégale et la croissance démographique accentue les pressions sur la ressource. Le problème est aggravé par des pratiques peu rationnelles en matière d'utilisation des terres, par des dispositions institutionnelles inadéquates et par le non-respect des instruments réglementaires et juridiques existants du secteur.

En outre, des phénomènes climatiques répétitifs, notamment la sécheresse de 2005-2006 qui s'est traduite par une famine dévastatrice, et les récentes inondations qui ont laissé beaucoup de burundais sans-abri, surtout dans la plaine de l'Imbo, resteront longtemps dans la mémoire. La gestion des ressources en eau doit impérativement tenir compte de ces phénomènes climatiques extrêmes.

La gestion du secteur de l'eau est fragmentée. Nombreuses, en effet, sont les institutions intervenant d'une certaine manière dans la gestion de l'eau. Aussi bien, beaucoup de décisions sont prises sans consultation adéquate entre les institutions concernées.

La crise sociopolitique qu'a vécue le Burundi depuis 1993 a bloqué les progrès réalisés au cours de la décennie internationale de l'eau et de l'assainissement (1981-1990). Après l'analyse de l'impact de cette crise sur le secteur, la présente Note décrit les mesures prises par le gouvernement et ses partenaires pour redresser la situation du secteur, et présente une vision pour l'avenir et une matrice des actions jugées prioritaires par le gouvernement.

II. IMPACT DE LA CRISE DES ANNEES 1990 SUR LE SECTEUR DE L'EAU

La situation du secteur a été gravement affectée par la crise des années 1990. En 1992, la production d'eau en milieu urbain atteignait 25 millions de m³ et la consommation 17,2 millions de m³, les pertes étant de 32%. En 1997, la production avait légèrement augmenté, atteignant 26,3 millions de m³, mais la consommation ne dépassait pas 14,2 millions de m³, en raison de pertes évaluées à 46%. Plusieurs facteurs expliquent le déclin de la production et de la consommation pendant la crise :

- La destruction massive d'ouvrages et équipements de captage et d'alimentation en eau ;
- Le sabotage des pylônes des lignes électriques, qui a privé une partie de la population de l'accès à l'eau potable en provenance des stations de pompage;
- L'insécurité qui ne permettait pas aux techniciens d'accéder aux infrastructures hydrauliques pour en assurer la maintenance ;
- L'inaccessibilité de plusieurs centres de l'intérieur notamment à l'Ouest et au Nord ;
- La suspension de l'aide extérieure et l'arrêt de la plupart des projets d'adduction d'eau en cours d'élaboration (Gitega, Cibitoke, Rugombo, Muramvya, Bubanza, Karuzi, Buhiga et Mabanda).

Combinée avec l'augmentation rapide de la population, ces problèmes ont eu pour effet de réduire les taux d'accès à l'eau potable :

- En milieu urbain,¹ les taux de desserte en eau potable ont chuté de 93% en 1993 à 76% ;
- En milieu rural,² les taux de desserte ont chuté de 56% en 1993 à environ 43%, en raison de la destruction et du manque d'entretien des infrastructures hydrauliques et de la dislocation des Régies communales de l'eau chargées de collecter les contributions des usagers ;
- A noter que c'est seulement 2,5% de la population urbaine et rurale (40.513 ménages) qui sont directement raccordés aux réseaux de REGIDESO et DGHER. La plupart des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines publiques et la grande majorité des burundais puisent encore dans les ruisseaux et rivières. Même ceux qui ont accès à l'eau potable ne la reçoivent pas en qualité et en quantité suffisante ;
- En outre les disparités régionales sont marquées : les régions du Bugesera, du Kumoso et de l'Imbo sont les moins arrosées et les réseaux installés y sont peu abondants.

III. MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES POUR REDRESSER LA SITUATION DU SECTEUR

Avec l'aide de ses partenaires (Banque Mondiale, BAD, KfW, Belgique, UNICEF), ainsi que sur son budget et sur les ressources de REGIDESO, le gouvernement du Burundi a entrepris un programme d'investissement en milieu urbain et rural.

- En milieu urbain, les principaux projets et réalisations sont la réhabilitation des infrastructures existantes, des adductions d'eau dans les quartiers périphériques de Bujumbura, le renforcement des adductions d'eau de Gitega, Cankuzo et Rutana et la réhabilitation/extension des adductions d'eau du Ruyigi et de Bubanza.
- En milieu rural, les principaux projets concernent la réhabilitation et l'extension des infrastructures, un programme sectoriel pour les provinces de Rutana, Cankuzo et Kirundo,

¹ Bujumbura, Gitega et 24 autres centres secondaires desservis par REGIDESO.

² Les zones desservies par la Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales (DGHER).

de l'hydraulique villageoise dans les provinces de Kirundo, Rutana et Ruyigi et le renforcement des capacités des Régies Communales de l'Eau.

Parallèlement, des réformes institutionnelles ont été entreprises. Un Ministère en charge de l'Eau est responsable de la définition des politiques (une nouvelle Politique Nationale de l'Eau est en cours de finalisation avec l'appui de la GTZ). Cependant le Ministère de l'Energie et des Mines garde la principale mission de développement et de gestion des infrastructures, et supervise les opérations des deux entreprises publiques du secteur : REGIDESO et DGHER.

Signalons à cet égard, qu'un nouveau mode de gestion des bornes fontaines est en train d'être mis en place. Il s'appuie davantage sur les avis et sur le consensus des communautés appelées à payer l'eau et à participer à la mise en place d'un gérant dans le but d'assurer la pérennité des infrastructures hydrauliques. C'est dans ce contexte que les communes de Kirundo, Mwumba, Busiga, Ngozi et Gitega ont confié la gestion de certaines bornes fontaines à des collectivités locales comme associations etc. Ces expériences sont considérées comme des succès.

Les mesures prises par le gouvernement et ses partenaires ont permis d'accroître sensiblement la production et la consommation de l'eau.

- En milieu urbain, la production est passée de 26,3 millions de m³ en 1997 à 33,1 millions en 2004 et à 37,4 millions en 2008 ³;
- La consommation est passée de 14,2 millions de m³ en 1997 à 18,4 millions en 2004 et à 21,6 millions en 2008 ;
- Les pertes ont donc diminué de 46% en 1997, à 45% en 2004 et à 42% en 2008 mais restent encore élevées par rapport aux pertes techniques acceptables de 17%.

IV. VISION POUR L'AVENIR

La vision est que le Burundi soit un Etat «où l'eau est disponible en quantité et en qualité suffisante pour répondre aux besoins des générations présentes et futures, et est utilisée de manière efficiente et équitable, pour un développement durable et sans compromettre l'environnement. »

Pour progresser dans l'accomplissement de cette vision, le gouvernement s'est donné les priorités suivantes :

- Renforcement des capacités du cadre institutionnel et législatif (pour mieux coordonner les activités du secteur et pour élaborer les textes législatifs et réglementaires) ;
- Une meilleure connaissance et une exploitation optimale et durable de la ressource grâce à la détermination qualitative et quantitative de la ressource en eau du pays, que ce soit l'eau de surface ou l'eau souterraine ;

³ Rapports annuels REGIDESO, 1997, 2004 et 2008

- Augmentation du taux de desserte en eau potable et en assainissement de base pour atteindre les OMD en 2015 ;
- Protection et conservation de la ressource pour assurer l'amélioration de la qualité et de la quantité disponible et satisfaire les besoins des générations présentes et futures ;
- Valorisation de la ressource en eau pour assurer la croissance économique et le bien-être de la population, notamment la femme ;
- Prévention, adaptation et atténuation des catastrophes naturelles d'origine climatique.

V. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES

Le secteur de l'eau étant transversal entre plusieurs ministères et autres intervenants publics et privés, la matrice reflète les différentes interventions.

Celle-ci présente les actions jugées prioritaires par le gouvernement et montre le détail d'investissement requis de \$449,5 millions.

La part la plus importante de cet investissement est attribuée aux infrastructures hydrauliques qui totalisent \$300 millions. Ce volet qui permettra d'atteindre les OMD dans le secteur de l'eau comprend trois principales composantes à savoir:

- La réhabilitation et l'extension des infrastructures hydrauliques existantes : \$90 millions;
- La construction de nouvelles adductions d'eau : \$180 millions;
- Des actions visant à redynamiser les Régies Communales d'Eau et d'autres structures décentralisées de gestion et d'entretien des infrastructures hydrauliques en vue d'assurer leur durabilité pour un montant de \$30 millions.

BESOINS PROGRAMMES POUR L'EAU – CGM

République du Burundi

44 Ministère de l'Environnement, de l'Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

BUDGET PROGRAMMES : PAR SOUS-PROGRAMMES

COUTS GLOBAUX (Million de \$US)

Code	Description	2009	2010	2011	2012	Total triennal
Total		0,0	73,2	161,3	215,0	449,5
1	Renforcement du cadre institutionnel et législatif	0,0	4,6	5,3	2,5	12,4
11	Elaboration d'une politique nationale de l'eau	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
1101	Vulgarisation des documents de la politique nationale de l'eau	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
12	Mise en place d'une structure institutionnelle efficace, cohérente et durable de gestion des ressources en eau	0,0	2,0	3,0	2,0	7,0
1201	Mise en place d'un plan PAGIRE par sous bassins versants	0,0	0,5	0,5	1,0	2,0
1202	Mise en place d'une structure de coordination de l'ensemble du secteur de l'eau	0,0	1,0	1,0	0,0	2,0
1203	Mise en place d'un organe technique de suivi des interventions	0,0	0,5	1,5	1,0	3,0
13	Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'eau	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
1301	Elaboration des instruments de gestion des ressources en eau	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
14	Élaboration des normes et standards nationaux pour le secteur Eau	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
1401	Elaboration, vulgarisation et mise en application des normes et standards	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
15	Mise en place des cadres de coopération sous régionale durable	0,0	0,5	0,4	0,0	0,9
1501	Mise sur pieds des structures de gestion des ressources en eau au sein des ensembles économiques	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
1502	Mise en place d'un comité inter-Etats chargé de la gestion des catastrophes liées aux eaux partagées	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2
1503	Renforcement des capacités nationales de négociation sur la gestion des ressources en eau partagées pour faire valoir les intérêts	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
16	Renforcement des capacités pour la gestion, l'utilisation et la recherche en matière d'utilisation des ressources en eau	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
1601	Renforcement des capacités des parties prenantes à la GIRE	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
17	Développement du partenariat national pour la gestion des ressources en	0,0	0,7	0,8	0,5	2,0

1701	Implication des parties prenantes à tous les niveaux	0,0	0,5	0,5	0,5	1,5
1702	Délimitation et structures des bassins versants comme unités de mise en œuvre du plan de GIRE	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
2	Détermination qualitative et quantitative du potentiel de la ressource en	0,0	7,0	11,0	32,0	50,0
21	Dotation d'une Banque des données en matière de l'eau	0,0	7,0	11,0	32,0	50,0
2101	Evaluation complète des ressources en eau de surface	0,0	1,0	2,0	20,0	23,0
2102	Développement et mise en œuvre d'un programme d'évaluation et d'un potentiel en eaux souterraines	0,0	2,0	3,0	5,0	10,0
2103	Réhabilitation des réseaux d'observation hydro climatiques	0,0	0,5	1,0	1,5	3,0
2104	Développement d'un système d'aide à la prise de décision pour la planification et la gestion des ressources en eau	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
2105	Constitution des banques de données spécialisées	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
2106	Actualisation d'un plan directeur national de l'eau	0,0	2,0	3,0	5,0	10,0
2107	Elaboration des schémas directeurs d'aménagement des bassins versants	0,0	0,5	1,0	0,5	2,0
3	Augmentation du taux d'accès à l'eau potable et assainissement de base pour l'atteinte des OMDS	0,0	46,7	107,8	152,0	306,5
31	Inventaire des infrastructures d'AEPA et des sources aménagées en milieu rural et urbain	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
3101	Production d'une situation de base sur l'état de desserte et des infrastructures de l'eau et d'assainissement	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
32	Réhabilitation et Intensification des Infrastructures d'AEPA	0,0	45,0	105,0	150,0	300,0
3201	Réhabilitation et extension des infrastructures hydrauliques existantes	0,0	20,0	30,0	40,0	90,0
3202	Construction de nouvelles adductions	0,0	15,0	65,0	100,0	180,0
3203	Redynamisations des Régies communales de l'eau pour la maintenance des infrastructures existantes et assurance de la	0,0	10,0	10,0	10,0	30,0
33	Contrôle de la qualité pour l'eau de boisson	0,0	1,0	2,0	2,0	5,0
3301	Mise en place d'un mécanisme de contrôle régulier de la qualité de l'eau de boisson	0,0	1,0	2,0	2,0	5,0
34	Promotion du secteur privé dans l'investissement et la gestion des infrastructures d'AEPA	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
3401	Promotion de la participation du secteur privé dans l'investissement et dans la gestion des infrastructures d'eau potable	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
4	Protection, conservation et restauration de la ressource "Eau"	0,0	6,7	19,8	13,0	39,5
41	Protection des Ressources en eau contre toute dégradation	0,0	6,7	19,8	13,0	39,5
4101	Aménagement des bassins versant par la méthode GIRE	0,0	5,0	15,0	10,0	30,0
4102	Systématisation des études d'impact environnemental	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
4103	Promotion des mesures de protection et de conservation des zones humides	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0

4104	Élaboration et application des normes de qualité des rejets industriels et d'autres types de pollution	0,0	1,0	4,0	3,0	8,0
5	Valorisation de la ressource en eau pour la croissance	0,0	1,6	4,9	0,0	6,5
51	Maximisation de la contribution de l'eau dans la croissance économique	0,0	1,0	1,5	0,0	2,5
5101	Inventaire des terres irrigables	0,0	0,5	1,0	0,0	1,5
5102	Mise en œuvre d'un programme d'extraction des eaux souterraines à des fins agricoles	0,0	0,5	0,5	0,0	1,0
52	Pérennisation des services de l'eau et d'assainissement par la viabilité financière des institutions	0,0	0,6	3,4	0,0	4,0
5201	Application pour les eaux usées d'une tarification basée sur le volume d'eau consommée et une redevance sur la pollution	0,0	0,2	1,8	0,0	2,0
5202	Application pour l'eau à usage non potable d'une tarification spécifique à chaque usage de l'eau	0,0	0,2	0,8	0,0	1,0
5203	Promotion d'une large sensibilisation sur la valeur économique de l'eau	0,0	0,2	0,8	0,0	1,0
6	Prévention des dégâts et atténuation des catastrophes naturelles d'origine climatique	0,0	6,6	12,5	15,5	34,6
61	Prévention et développement d'un système d'alerte rapide	0,0	6,4	12,1	15,5	34,0
6101	Renforcement du système de prévision météorologique et hydrologique	0,0	1,0	1,5	0,5	3,0
6102	Identifications des zones à risque d'inondation	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
6103	Mobilisation de la population pour assurer le curage et l'entretien des voies d'évacuation des eaux pluviales	0,0	0,2	0,3	0,0	0,5
6104	Mise en place des infrastructures de gestion et de traitement des eaux usées et des déchets	0,0	5,0	10,0	15,0	30,0
62	Mise en place des mécanismes d'interventions en cas de catastrophes	0,0	0,2	0,4	0,0	0,6
6201	Organisation des systèmes de secours en cas de désastre	0,0	0,2	0,4	0,0	0,6

VI. CONCLUSION

Ce document reprend essentiellement les actions stratégiques de la Politique Nationale de l'Eau telles que reprises dans sa version provisoire. Le Plan d'Action PAGIRE en voie de finalisation, reprend chacune de ces actions stratégiques en plus grand détail et contient des fiches de projet pour chacune. Le même plan intègre les besoins en eau des autres secteurs notamment l'Agriculture (Stratégie Agricole Nationale (SAN)), etc. Ce document intègre aussi les actions formulées dans le Plan d'Actions Nationales d'Adaptation aux changements climatiques (PANA).

Le montant global ainsi requis pour exécuter le Plan d'Actions de GIRE s'élève à près de **432 millions de dollars américains** pour une période allant jusqu'à 2015. Ce Plan d'Actions de GIRE est une contribution du secteur de l'eau au développement socio-économique du Burundi selon la Vision du Gouvernement.